

DECRET N° 86-303 du 28 Juillet 1986

chargeant le Camarade Didier DASSI,
Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publique de l'intérim du
Camarade Frédéric AFFO, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopéra-
tion pour compter du 28 Juillet 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

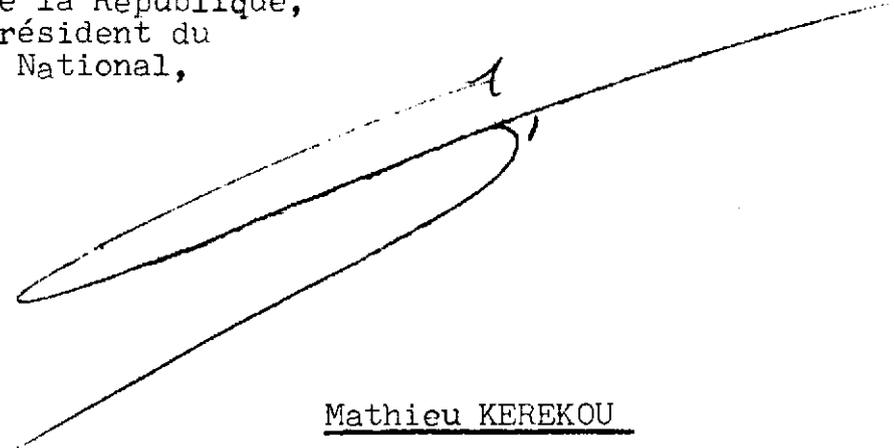
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 28 Juillet 1986 le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Juillet 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 PPC 2 CPC 2
SPD 2 MAEC-MJIEPSP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFET 6
JORPB 1.-